

# TARIF DES HONORAIRES DU CABINET TVA INCLUSE

## BAUX D'HABITATION

Le montant des frais et honoraires est partagé par moitié entre propriétaire et locataire (tranches cumulatives)

14 % sur la part du loyer annuel comprise entre	0 à 3.500€
12 % sur la part du loyer annuel comprise entre	3.500€ à 4.500€
10 % sur la part du loyer annuel comprise entre	4.500€ à 6.000€
8 % sur la part du loyer annuel comprise entre	6.000€ à 8.000€
7 % sur la part du loyer annuel comprise entre	8.000€ à 10.000€
6 % sur la part du loyer annuel comprise entre	10.000€ à 15.000€
5 % au -delà de	15,000 €

**Rédaction seule d'un bail d'habitation : 300€**  
(sans publicité ni recherche ni négociation) :  
moitié pour chacune des parties

Les honoraires à la charge du locataire sont légalement plafonnés (loi ALUR du 24 Mars 2014) par mètre carré habitable.

- Zone très tendue : 12 Euros
- Zone tendue : 10 Euros
- Zone libre : 8 Euros

**Frais d'état des lieux d'entrée** légalement plafonnés à la charge du locataire à **3 € par mètre carré de superficie habitable**.

Tarif du cabinet : **3 € le mètre carré** jusqu'à 35m<sup>2</sup> de surface habitable

**1.50 € le mètre carré** au -delà de 35m<sup>2</sup> de surface habitable

A la charge de chacune des parties.

**Etat des lieux de sortie** : non facturable au locataire.

## BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

A la charge du preneur (tranches cumulatives)

<b>15 %</b> sur loyer annuel compris entre	0 à 7.000€
<b>13 %</b> sur loyer annuel compris entre	7.000€ à 10.000€
<b>8 %</b> sur loyer annuel excédent	10,00 €

## BAUX RURAUX

1) **bail de 9 ans ou 12 ans** : Négociation- rédaction comprise

**2.50 %** sur le montant cumulé des fermages dus pour la durée du bail, jusqu'à 2.500€ de fermage annuel avec minimum de 500 €.

**2 %** sur le montant cumulé des fermages dus pour la durée du bail, au-delà de 2.500€ de fermage annuel, se cumulant avec la tranche ci -dessus (avec un minimum de 1.000€ pour l'ensemble)

2) **bail rural à long terme** - 18 ans - 25 ans de carrière

Négociation **3%** sur le montant cumulé des fermages dus pour la durée du bail.

## ETAT DES LIEUX DEMANDE EXPRESSEMENT

A la charge du demandeur

Studio - F1	100 €
F2 - F3	200 €
F4 - F5	275 €

Au-delà : suivant l'importance du bien et le temps passé ( à titre indicatif : 60€ de l'heure supplémentaire).

## HONORAIRES DE GESTION

**7.20 %** TTC sur le montant des encaissements (quel que soit la nature du bien).

## COPROPRIETE

**Frais de gestion courante** : **180€** par lot principal (multiplié par le nombre de lots principaux et répartis en fonction des tantièmes respectifs).

**Frais état daté** : **330€\***

**Frais questionnaire avant-contrat** : **120 €\***

\* à la charge du copropriétaire concerné (vente-donation-partage-succession).

## VENTES IMMOBILIERES - VENTE DE FONDS DE COMMERCE CESSION DE BAUX - CESSION DE CHEPTELS

**Honoraires minimum** : 5.000€ jusqu'à 70.000€

<b>8%</b> sur la part de prix entre	70.000€ et 100.000€
<b>7%</b> sur la part de prix entre	100.000€ et 150.000€
<b>6%</b> sur la part de prix entre	150.000€ et 200.000€
<b>5%</b> sur la part de prix au-delà de	200,000 €

**Parts cumulatives**

Les honoraires sont à la charge du vendeur mais peuvent être répartis suivant négociation entre vendeur et acquéreur.

## ESTIMATIONS

**Base des honoraires** : **240€** . Ces frais pouvant être augmentés d'un commun accord avec le demandeur, en fonction : de la distance, de la complexité du dossier, de la consistance du bien, du temps passé à la rédaction soit d'une simple lettre d'avis, d'une attestation ou d'un rapport avec fourniture de pièces administratives.

**SEULES LES ESTIMATIONS POUR MISE EN VENTE PAR LE CABINET SONT GRATUITES**

**TOUS LES FRAIS DE PUBLICITE, DE DEMANDE DE PIECES ADMINISTRATIVES ET  
DEMARCHES DIVERSES, VISITES DE BIEN A LOUER OU A VENDRE, SONT A LA  
CHARGES EXCLUSIVE DU CABINET**